



DELIBERATION N° 2023024
DECISION MODIFICATIVE 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20231206-2023_024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2024

L'an deux mil vingt-trois et le six décembre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents : Mmes C. Leblanc-Page ; M.A. Barre ; F. Gioria ; P. Bouchet ;
M. J. Maître ; B. Durand ; S. Naulet ; L. Paccoud ; F. Moisson ; J. Meurenand ; F. Tarpin ;

Date de la convocation

28 novembre 2023

Absents excusés : Mmes G. Perraud ; D. Damidaux ; G. Pasquet

Pouvoirs : Mme G. Perraud à M. F. Tarpin

Secrétaire de séance : M. Stéphane NAULET

Monsieur le maire expose à l'assemblée que compte tenu des récentes décisions du conseil municipal, il est nécessaire de modifier certaines affectations au budget 2023.

Il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les prévision budgétaires suivantes :

Retirer au compte : **2152** un montant de 6 767.62€ pour le transférer au compte : **21531**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Franck TARPIN